

Intitulé du poste : Juriste assistant en matière de justice de proximité dans le ressort de la Cour d'appel de DOUAI

Affectation : Ministère de la Justice

Direction des services judiciaires

Tribunal Judiciaire d'Avesnes-sur-Helpe

Localisation : Plateau Chemerault- 11 rue du Maréchal Joffre – 59440 Avesnes-sur-Helpe

Poste profilé : Oui

Le juriste assistant apporte son concours aux magistrats auprès desquels il est affecté. Il se voit confier des fonctions d'analyse de fond et d'étude des problèmes juridiques les plus complexes.

Les personnes recrutées en qualité de juristes assistants pourront, sous condition d'âge et d'expérience professionnelle, bénéficier d'une voie d'accès à la magistrature dans le cadre d'un recrutement sur dossier, conformément aux termes de l'article 18-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature.

Les juristes assistants se voient proposer une rémunération brute annuelle comprise entre 25 000 et 30 000 euros, en fonction de l'expérience du candidat et des caractéristiques du poste proposé.

I – Missions et organisation :

Le ressort de la Cour d'appel de Douai est composé de 10 tribunaux judiciaires,.

Le ressort judiciaire d'Avesnes sur Helpe est composé d'un tribunal judiciaire, un tribunal de proximité, un conseil des prud'hommes, soit 24 magistrats professionnels et 65 fonctionnaires.

Le parquet est composé d'une procureure de la République, de 5 substituts du procureurs et de deux assistants de justice.

Le tribunal est situé à Avesnes- sur- Helpe, ville de 4500 habitants, siège de la sous préfecture. Le territoire se caractérise par sa diversité entre une zone urbaine autour de Maubeuge (30 000 habitants) et des zones beaucoup plus rurales.

Mission générale du juriste assistant :

Le juriste assistant assiste le magistrat dans les dossiers d'une particulière technicité tant sur le fond du droit que sur l'analyse juridique et la rédaction de projets de décisions.

Sur le fond du droit et la cohérence de la motivation de la décision, il assure un travail de suivi et de coordination.

Il participe à la constitution concrète d'une véritable équipe autour du magistrat, en priorité dans les contentieux qui présentent des stocks importants, du fait d'une situation de retard ou de longs délais de traitement afin d'accélérer la réponse pénale.

Il travaille en étroite collaboration avec les magistrats et les agents du greffe pour concourir à la préparation des audiences par des recherches juridiques, des analyses juridiques et des synthèses des dossiers, et à la rédaction des décisions par la rédaction soit de projets de décisions, soit de notes ou de recherches. Il n'est amené à participer ni à la procédure, ni aux audiences, ni à assister aux délibérés.

Au parquet, il se voit confier les missions suivantes, en lien avec les missions dévolues aux greffiers en positionnement d'assistance du magistrat, notamment :

- Confection de notes de synthèse et d'analyse de dossiers, recherche de jurisprudence et de doctrine ;
- Rédaction de projets de décisions et de réquisitoires ;
- Préparation des audiences : résumé des faits, des moyens et des prétentions des parties, confection du rapport pour l'audience, repérage des points de droit en débat, proposition en amont de solutions, propositions des questions à poser au cours de l'audience
- Appui à l'orientation des procédures sous l'autorité du procureur de la République.

Le juriste assistant placé auprès du Procureur général de la Cour d'appel a vocation à être affecté dans certaines juridictions du premier et du second degré du ressort de la cour. Le chef de cour l'affecte pour des missions ponctuelles (quelques semaines) ou longues (plusieurs mois) auprès des services des juridictions selon les besoins, dans la limite des compétences pour lesquelles il est recruté.

Mission particulière du juriste assistant dans la cadre de la justice de proximité :

La mission du juriste assistant dans le cadre de la justice de proximité portera essentiellement sur la matière pénale, notamment les infractions contraventionnelles et délictuelles d'une gravité modérée commises tant par les majeurs que par les mineurs.

Le juriste assistant sera chargé de faire le lien entre les officiers du ministère public, les délégués du procureur et les parquets afin de fluidifier et d'accélérer le traitement des infractions du spectre bas de la petite et moyenne délinquance de proximité. Il pourra à cet égard notamment :

- Assistance du magistrat dans la recherche et la contractualisation de nouveaux partenariats institutionnels destinés à augmenter l'offre et la fréquence des alternatives aux poursuites disponibles sur le ressort,
- Préparation et mise en état des dossiers pour lesquels une alternative aux poursuites aura été décidée par le parquet, en lien avec le greffe,
- Détermination, sous le contrôle du magistrat, des priorités de traitement des affaires et orientations des dossiers, aide à la décision.

II - Description du poste

II – 1 : Le contentieux spécifique à traiter : (*nature, champs du droit concernés, nature des dossiers, difficultés techniques des dossiers...*)

Le juriste assistant interviendra dans le champ pénal, et aura à connaître des infractions dites de petite ou moyenne intensité orientées en alternatives aux poursuites, composition pénale ou ordonnance pénale.

Il s'agira majoritairement de dossiers sans difficulté technique majeure mais dans lesquels il sera demandé au juriste assistant d'en vérifier la régularité (contrôle de la régularité de la convocation..).

II – 2 : Les volumes de contentieux concernés : (*objectifs de réduction des délais, apports et plus-values attendus du juriste assistant...*)

La mission du juriste assistant en matière d'alternatives aux poursuites sera de plusieurs ordres:

- contribuer à l'amélioration de la prise en charge et de la qualité des alternatives proposées:
 - recherche de déclinaison des alternatives existantes pour les adapter au mieux aux infractions et au public concernés
 - travail d'encadrement et d'accompagnement des délégués du procureur pour les former et les informer
 - élaboration des trames de courriers à disposition des délégués du procureur pour garantir la bonne compréhension du prévenu et des victimes
 - développement des déferrement en vue d'une alternative aux poursuites

- contribuer à la réduction des délais de traitement pour une réponse pénale au plus près de la commission de l'infraction:
 - élaboration de guides et modes opératoires à destination des délégués des procureurs afin d'encadrer les délais impartis au prévenu pour exécuter la mesure
 - travail sur la simplification du circuit de la composition pénale
 - être l'interlocuteur du greffe du services des alternatives, les délégués du procureur pour répondre aux difficultés survenant dans les dossiers qui sont générateurs d'allongement des délais de traitement

- représenter ou assister la procureure dans les instances locales de prévention de la délinquance

II – 3 : Localisation du poste et tâches à effectuer :

Rattaché fonctionnellement au magistrat responsable du service judiciaire, le juriste assistant relève administrativement du directeur délégué à l'administration régionale judiciaire.

Le poste est localisé au tribunal judiciaire d'Avesnes -sur-Helpe (le poste est parfaitement compatible avec une domiciliation hors ressort, ex: Valenciennes).

Les tâches à effectuer sont les suivantes:

- analyse et contrôle de procédures
- suivi des délais et stocks de procédures
- participation à des réunions de prévention de la délinquance
- assistance du magistrat dans le développement des partenariats institutionnels.

III - Compétences requises :

Le juriste assistant devra disposer au moment de son recrutement :

- soit d'un doctorat en droit
- soit d'un diplôme sanctionnant une formation juridique Bac+5 **avec deux années d'expérience professionnelle** dans le domaine juridique et que leur compétence qualifie particulièrement pour exercer ces fonctions (*le temps passé comme assistant de justice pouvant être pris en compte*) : travail en cabinet d'avocat, chargé TD à l'université, juriste d'entreprise...

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none">- Maîtrise de l'organisation judiciaire- Excellent ou Très bon niveau en droit- Spécialisations recherchées : droit pénal et procédure pénale	<ul style="list-style-type: none">- Maîtrise de l'outil Internet ou Intranet- Qualité d'analyse, de rédaction et de synthèse- Gérer les délais, les priorités et les contraintes- Sens du travail en équipe	<ul style="list-style-type: none">- Sens de l'organisation- Disponibilité notamment géographique- Discrétion- Adaptabilité, réactivité- Capacité à travailler en équipe- Sens de la communication- Capacité à rendre compte

Renseignements et candidatures :

Mme Cécile GRESSIER, procureure de la République
tel : 03 27 57 78 93 (secrétariat)
mail : pr.tj-avesnes-sur-helpe@justice.fr
sec.pr.tj-avesnes-sur-helpe@justice.fr